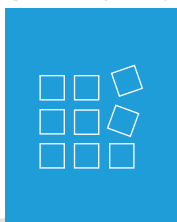


SE DÉVELOPPER



Suivi de la jeune entreprise

Devenu jeune chef d'entreprise, vous devez faire face à de nouvelles responsabilités.

Etes-vous sûr d'avoir les bons outils pour pouvoir prendre les bonnes décisions ?

Nous vous proposons de réaliser un suivi mensuel de votre entreprise.



Publics

- ▶ Entreprises de moins de 3 ans d'activité



Durée

- ▶ En fonction des besoins



Tarif

- ▶ Selon devis
Prise en charge possible par la CCI ou ses partenaires



Intervenants

- ▶ Conseiller/experts CCI



Objectifs

- ▶ Obtenir un regard objectif sur la situation de votre entreprise
- ▶ Aide à la recherche de solutions et pistes de développement



Contenu de la prestation

Au cours des trois premières années d'activité de votre entreprise, il est utile de réaliser des points de gestion réguliers, a fortiori en cas de crise passagère ou sévère : impossibilité de régler vos factures fournisseurs, vos cotisations sociales ou votre TVA... A condition de pouvoir présenter les premières données d'activités (CA, charges, etc.), un conseiller CCI apporte un regard neuf et objectif sur la situation de votre jeune entreprise pour vous aider à péreniser votre activité.

La mise en place d'un accompagnement individuel se traduit par des entretiens personnalisés et confidentiels dans les locaux de votre entreprise ou de votre CCI, à votre convenance. Ces entretiens, dont le nombre varie en fonction de vos besoins, permettent d'aborder les points suivants avec votre conseiller CCI référent, spécialiste de votre secteur d'activité :

- ▶ Réalisation d'un état des lieux de la situation économique de votre entreprise,
- ▶ Aide à la mise en place d'outils et de méthodes de gestion adaptés à votre activité,
- ▶ Suivi de gestion si nécessaire,
- ▶ Mise en relation avec les différents partenaires et conseillers de la CCI,
- ▶ Proposition de solutions et pistes de développement, conseil sur les démarches à accomplir



Livrables

- ▶ Tableaux de bord

accueil@lozere.cci.fr